

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	50	43

Date de convocation du Comité Syndical  
03 février 2025

Date d'affichage de la convocation au siège  
03 février 2025

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 47  
Nombre de suffrages exprimés : 47  
Nombre de délégués ayant voté pour : 47  
Nombre de délégués ayant voté contre : 0  
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0  
Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote : 3

**SÉANCE DU  
10 FÉVRIER 2025**

Le 10 février 2025 à 18h00, les membres du Comité Syndical, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique au Centre Culturel de la Mouniaude à Châtel-Guyon, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Gilles DOLAT est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

**ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :**

**Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans :** ABELARD Nathalie, ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DESMARETS Pierre, DOLAT Gilles, GEORGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, PAZOS-SANTIAGO José, PELLETIER Sophie, RENAULT Laurent, ROULIN Franck, SAHUT Michel, NURY Jacques, STEPHANT Nicolas.

**Billom Communauté :** DEGOILLE Michel, DUTHEIL Bernadette, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, MEURINE Daniel.

**Communauté de Communes Plaine Limagne :** BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, POINTON Ludovic.

**Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge :** CANUTO Stéphane, COTTIER Bernard, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe, FABRE Jean-Louis.

**Communauté de Communes Entre Dore Et Allier :** DEVAUX Alexandre, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROUVIDANT Jean-Louis, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothée.

**Mond'Arverne Communauté :** BORDIER Jean-Marc, LAGRU Alain, ROBERT Andrée.

**Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.**

	À l'ouverture de la séance	À compter de la délibération n°07
Nombre de délégués présents	51	50
Nombre de pouvoirs	0	0
Nombre de suffrages exprimés	51	50

## **Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES**

### **Dél. 2025-17 : Autorisation de signature de l'acte d'acquisition d'une partie la parcelle cadastrée ZC 1150 pour la construction d'un éco-point sur la commune de Châtel-Guyon**

**VU** la délibération du Comité Syndical n°2024-35 du 22 septembre 2024 portant validation du schéma directeur des collectes 2025-2030 ;

**VU** le courrier de la Ville de Châtel-Guyon en date du 24 octobre 2024 ;

Le Président expose aux membres du Comité Syndical qu'il convient de procéder à la régularisation foncière du terrain sur lequel est implantée l'actuelle déchèterie de Châtel-Guyon.

Le schéma directeur des collectes adopté en septembre 2024 prévoit la transformation et la modernisation de la déchèterie actuelle en éco-point.

La Commune de Châtel-Guyon a proposé au SBA de lui céder, à l'euro symbolique, une partie de la parcelle ZC n°1150. Le découpage de la parcelle est prévu pour permettre la cession de 6 419 m<sup>2</sup> nécessaires à la réalisation du projet.

Le Président explique qu'il ne prendra pas part au vote en raison de son appartenance au conseil municipal de Châtel-Guyon. Pour le même motif, Mme ABELARD et M. DOLAT n'ont pas souhaité prendre part à ce vote.

Le Président propose au Comité Syndical :

- d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée **ZC n°1150** d'une superficie de 6 419 m<sup>2</sup>,
- d'accepter l'acquisition de cette parcelle à l'**euro symbolique** (hors frais annexes et frais de géomètre à la charge de l'acquéreur),
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier ainsi que tous documents s'y rapportant.

Le Comité Syndical,  
Où l'exposé du Vice-Président en charge de la tarification et des finances,  
Après en avoir débattu et délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**

**Article 1** : **ACCEPTE** l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée **ZC n°1150** d'une superficie de 6 419 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique (hors frais annexes).

**Article 2** : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier ainsi que tous documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.*

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20250210-DEL2025-17-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2025  
Date de réception préfecture : 17/02/2025